

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

4/1 – BUDGET PRIMITIF 2020 – OUVERTURE DES CREDITS
D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGET ANNEXE
PATRIMOINE LOCATIF

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget primitif et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal 2020 de la ville et de son budget annexe 2020 « patrimoine locatif », il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 3 281 500 € pour le budget principal et de 25 000 € pour le budget annexe « patrimoine locatif ».

Ces crédits seront repris lors de l'élaboration du budget primitif 2020 (budget principal et budget annexe).

L'affectation des crédits correspondants est la suivante :

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Chapitre fonctionnel 900 : 717 000 €

- Annonces et insertion marchés publics : 10 000 € (90020 - 2033)
- Matériel informatique et copieurs : 20 000 € (90020 - 2183)
- Véhicule utilitaire pour le CTM : 52 000 € (90020 - 2182)
- Matériel et outillage pour le CTM : 5 000 € (90020 - 2158)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique de l'Hôtel de Ville : 177 500 € (90020 - 21311)
- Enveloppe travaux salles associatives : 20 000 € (90025 – 21318)
- Travaux réhabilitation Centre Social Imagine : 230 000 € (90025-21318)
- Mobilier Centre Social Imagine : 25 000 € (90025-2184)
- Travaux sanitaires salle Vauban : 2 500 € (90025 – 21318)
- Travaux toiture logement de fonction Franciscaines : 14 000 € (90025 - 21318)
- Etudes - Travaux d'accessibilité salles Trocadéro et Franciscaines : 1 000 € (90025 – 21318)
- Avance de trésorerie ADELIE : 60 000 € (90025 - 274)
- Reprise de concessions au cimetière : 100 000 € (90026 – 21316)

Chapitre fonctionnel 901 : 80 000 €

- Réseau de vidéo-protection et logiciel analyse d'images : 80 000 € (90112 - 21538)

Chapitre fonctionnel 902 : 172 500 €

- Enveloppe travaux écoles : 30 000 € (90213 - 21312)
- Travaux d'accessibilité école Perrault : 1 000 € (90213 – 21312)
- Travaux d'accessibilité école Montaigne : 25 000 € (90213 -21312)
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école La Paix et la construction d'un restaurant scolaire : 61 800 € (90213 – 2313)
- Transformation des cours aux jardins d'écoles Concorde et Renaissance (plantations) : 9 700 € (90213 – 21312)
- Aménagement cour d'école Guynemer : 30 000 € (90213 -2158)
- Matériel de cuisine : 15 000 € (90251 – 2188)

Chapitre fonctionnel 903 : 85 400 €

- Assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de sécurité au Fort : 77 000 € (9033 - 21318)
- Travaux logements de fonction du Fort (portes de garages) : 8 400 € (9033 – 21318)

Chapitre fonctionnel 904 : 592 800 €

- Enveloppe travaux piscine : 30 000 € (90413 – 21318)
- Enveloppe travaux salles de sports : 20 000 € (90414 – 21318)
- Travaux d'accessibilité salle Léo Lagrange : 1 000 € (90414 – 21318)
- Reconstruction vestiaires stade Michel Bernard : 452 000 € (90414 – 21318)

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du stade Félix Peltier : 89 800 € (90414 – 21318)

Chapitre fonctionnel 906 : 758 500 €

- Aménagement nouvelle crèche galerie Europe : 673 500 € (9064 – 21318)
- Mobilier nouvelle crèche galerie Europe : 50 000 € (9064 – 2184)
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la crèche Lamartine : 35 000 € (9064 – 21318)

Chapitre fonctionnel 908 : 875 300 €

- Enveloppe travaux éclairage public : 25 000 € (90814 – 21534)
- Effacement des réseaux rue Jean Jaurès : 15 000 € (90814 – 21534)
- Réparation voirie communale : 15 000 € (90822 - 2151)
- Plantations : 10 000 € (90823 – 2121)
- Mobiliers urbains : 20 000 € (90823 – 2152)
- Matériel et outillage pour les espaces verts : 20 000 € (90823 – 2158)
- Aménagement de la place Vauban : 284 000 € (90824 - 2128)
- Etudes pour l'aménagement des abords de l'immeuble Le Galion : 32 000 € (90824 – 2128)
- Création d'un parcours de santé aux établissements Les Bruyères et Les Cèdres : 82 300 € (90824 – 2188)
- Valorisation des transformateurs électriques : 42 000 € (90824 – 2138)
- Mission de maîtrise d'œuvre et études pour l'aménagement de cellules Galerie Europe : 30 000 € (90824 – 2138)
- Frais d'études urbanisme : 5 000 € (90824 – 2031)
- Acquisitions immobilières : 240 000 € (90824 – 2138)
- Acquisition terrain pour le projet de construction d'un dojo : 55 000 € (90824 – 2111)

Total : 3 281 500 €

BUDGET ANNEXE « PATRIMOINE LOCATIF »

Chapitre budgétaire 21

- Travaux d'aménagement cellules commerciales : 25 000 € (2138)

Total : 25 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir par anticipation ces crédits d'investissement sur le budget principal 2020 de la Ville et sur son budget annexe 2020 « patrimoine locatif » selon la ventilation présentée ci-dessus.